



Non paiement de pension alimentaire

Par **seve2712**, le **24/02/2011** à **17:25**

Bonjour,

suite à l'onc du 10/01/11, mr a obtenu un delai de 3 mois pour partir du logement conjugal et sur ce document il est stipulé pour la pension alimentaire "150 euros par enfant soit 450e par mois et au besoin l'y condamnons".

sachant que mr n'est pas partie, il ne paie pas la PA, mon avocat est au courant mais je n'ai pas l'impression qu'il fasse le nécessaire

je voudrais savoir à partir de quand je dois recevoir la PA (quand il sera parti, ou est-il en retard)

quelle démarche je dois effectuer pour l'obtenir car j'ai de graves difficultés financières
merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **24/02/2011** à **18:16**

Vous contactez un huissier avec votre jugement pour la pension alimentaire.
Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.